

Siren : 804447522 **Raison sociale : LA TERRE'IN**

S20.G01.00 Déclaration

Établissement siège, Nic : 00017

Adresse : 9 avenue des Pyrénées
65700 MAUBOURGUET
Code Insee : 65304

Période de référence : du 01/01/2016 au 31/12/2016

Nature : 01 - DadsU complète, commune tds et irc et ou ip, mutuelles, assureurs

Type : 51 - déclaration normale

Numéro de fraction : 1/1

Périodicité : A00 - annuelle

Devise : 01 - euro

Numéro client chez l'émetteur : 102

Numéro d'ordre : 201601201612017

Référence : 2016 LA TERRE'IN 01

S20.G01.05 Compte rendu d'exploitation (CRE), destinataire

Adresse mél : marc-antoine.derelle@derelle.com

Siren : 804447522

Nic : 00017

Matricule : 00001

NIR : 1000299419024
Civilité : 01 - monsieur
Nom de famille : CAMPAA
Prénoms : Richar
Nom d'usage : CAMPAA
Prénom d'usage : Richar
Surnom :
Pays de nationalité : FRANCE
Naissance : Le 01/02/2000 à (dépt : 99, pays : COLOMBIE)

S30.G01.00 Identification du salarié

Adresse :
1 IMPASSE DU CANAL
64420 ARTIGUELOUTAN
Destinataire : CAMPAA Richar

Du 04/08/2016 au 31/12/2016

Motif début : 001 - embauche, début d'activité, recrutement direct ou sur concours (fonction publique), début de détachement, début
Motif fin : 098 - continuité d'activité en fin de période
Nic établissement d'affectation : 00017

S40.G01.00 Période d'activité

S40.G10.00 Situation administrative

Nature de l'emploi : APPRENTI CUISINIER
Population d'emploi : 10 - salarié sous contrat de droit privé
Employeurs multiples : 01 - employeur unique
Périodicité paiement des salaires : 16 - mois
Emplois multiples : 01 - emploi unique
Décalage de paie : 01 - sans décalage de paie

S40.G10.05 Situation administrative spécifique du salarié sous contrat de droit privé

Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE) : 636d - Cuisiniers et commis de cuisine
Nature du contrat de travail ou du conventionnement : 04 - contrat d'apprentissage entreprises artisanales ou de 10 salariés au plus (loi de 1979)
Droit du contrat de travail : 01 - contrat de travail de droit privé français dont les litiges relèvent du conseil de prud'hommes
Référence du contrat de travail : 0000008306
Modalité de l'activité : 90 - salarié non concerné
Statut catégoriel conventionnel : 06 - employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service
Statut catégoriel Agirc Arrco : 04 - non cadre
Convention collective : 1979
Classement conventionnel : Position : , Coefficient :

S40.G15.00 Durée et quantité du travail effectuées

Unité d'expression : 10 - heure
Temps de travail payé : 746.68
Heures payées (toutes) : 746.68
Heures payées (hors heures supp./comp.) : 746.68

S40.G15.05 Durée du travail secteur privé

Modalité d'exercice du travail : 10 - temps plein
Durée de travail contractuelle, du salarié : 151.67
Unité d'expression du temps de travail : 10 - heure
de l'établissement pour cette catégorie de salarié : 151.67

S40.G20.00 Régimes de base obligatoire sécurité sociale

Risque maladie (RM) : 200 - régime général (CNAM)
Risque accident du travail : 200 - régime général (CNAM)
Risque vieillesse : 200 - régime général (CNAV)

S40.G25.00 Accident du travail (AT)

Code section AT: 01
Code risque bureau : B
Nb heures travaillées pour la période (AT) : 546.00
Code risque AT : 553AC
Taux AT : 2.30

S40.G28.05 Assiette de rémunération sécurité sociale (SS)

Base brute pour la période : 1011.33
Taux abattement frais professionnels : 0
Nature de base de cotisation : 02 - base forfaitaire
Base limitée plafond SS : 1011.33

S40.G30.03 Bases plafonnées exceptionnelles URSSAF

Type bases plafonnées exceptionnelles : 67
Montant base plafonnée exceptionnelle : 2203.03

S40.G30.04 Contribution Sociale Généralisée (CSG)

Sur revenus d'activité : 0.00
Sur revenus de remplacement : 0.00

S40.G30.06 Bases spécifiques exonérations de cotisations URSSAF

Type exonération : 01 - apprenti (loi de 1979)
Base brute soumise : 1011.33
Montant : 0.00
Base plafonnée soumise : 1011.33

S40.G30.15 Participation patronale au financement d'avantages particuliers

Type d'avantage particulier : 06 - contributions patronales destinées au financement des prestations de prévoyance complémentaire
Montant : 60.05

S40.G30.40 Réduction Fillon - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Montant du SMIC retenu pour le calcul de la réduction : 0.00
Montant de la rémunération retenue pour le calcul de la réduction : 0.00
Montant de la réduction appliquée : 0.00
Montant de la rémunération des temps de pause, d'habillage et de déshabillage et de douche :
Montant du SMIC retenu pour le calcul du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi : 7220.42
Montant de la rémunération retenue pour le calcul du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi : 2203.03

Base brute fiscale : 0.00
Revenus d'activités nets imposables : 2198.98
S40.G40.05 - Avantages en nature : 01 - nourriture

Retenue sur salaire : 319.44

S40.G40.00 Données fiscales

Montant : 59.84

S44.G03.00 Modalités de cotisation Agirc - Arrco

Modalité d'exonération de cotisation : 03 - exonération totale
S44.G03.05 - IRC Agirc/Arrco dest. : G033

Numéro de rattachement 30006236000100001

S48.G10.00 Assurance chômage

Activité du salarié assujettie : 03 - activité du salarié non assujettie à l'assurance chômage

Exonérations de l'activité : 03 - exonération de l'activité du salarié (part salariale et part patronale) à l'assurance chômage

Assujettissement de l'activité à l'AGS : 02 - non

Salaire brut assurance chômage et/ou AGS : 0.00

Salaire Brut :

Collège prud'homal : 01 - collègue salarié

S65.G40.05 Elections prud'homales
Section prud'homale : 02 - commerce

Cumuls salarié 00001 - CAMPAA Richar né CAMPAA

S40.G00.00 Période d'activité

S40.G28.05 Assiette de rémunération sécurité sociale (SS)

Base brute pour la période : 1 011.33

Base limitée plafond SS : 1 011.33

S40.G30.04 Contribution Sociale Généralisée (CSG)

Sur revenus d'activité :

Sur revenus de remplacement :

S40.G40.00 Données fiscales

Retenue sur salaire : 319.44

Base brute fiscale :
Revenus d'activités nets imposables : 2 198.98

S40.G40.05 - Avantages en nature : 01 - nourriture

Montant : 59.84

S48.G10.00 Assurance chômage

Salaire brut assurance chômage et/ou AGS :
Salaire Brut :

Matricule : 00003

NIR : 1900665440113
Civilité : 01 - monsieur
Nom de famille : CAPDEVIELLE
Prénoms : Yoann
Nom d'usage : CAPDEVIELLE
Prénom d'usage : Yoann
Surnom :
Pays de nationalité : FRANCE
Naissance : Le 22/06/1990 à TARBES (dépt : 65, pays : FRANCE)

S30.G01.00 Identification du salarié

Adresse :
269 LOT ZAFFAGNI
65700 MAUBOURGUET
Destinataire : CAPDEVIELLE Yoann

Du 01/01/2016 au 31/08/2016

Motif début : 097 - continuité d'activité en début de période
Motif fin : 902 - changement de situation administrative du salarié ou de l'assuré
Nic établissement d'affectation : 00017

S40.G01.00 Période d'activité

S40.G10.00 Situation administrative

Nature de l'emploi : COMMIS DE CUISINE SERVEUR
Population d'emploi : 10 - salarié sous contrat de droit privé
Employeurs multiples : 01 - employeur unique
Périodicité paiement des salaires : 16 - mois
Emplois multiples : 01 - emploi unique
Décalage de paie : 01 - sans décalage de paie

S40.G10.05 Situation administrative spécifique du salarié sous contrat de droit privé

Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE) : 561c - Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés
Nature du contrat de travail ou du conventionnement : 01 - contrat à durée indéterminée
Droit du contrat de travail : 01 - contrat de travail de droit privé français dont les litiges relèvent du conseil de prud'hommes
Intitulé du contrat de travail : 21 -
Référence du contrat de travail : 0000002262
Modalité de l'activité : 90 - salarié non concerné
Statut catégoriel conventionnel : 06 - employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service
Statut catégoriel Agirc Arrco : 04 - non cadre
Convention collective : 1979
Classement conventionnel : Position : I, Coefficient : 1

S40.G15.00 Durée et quantité du travail effectuées

Unité d'expression : 10 - heure
Temps de travail payé : 1040.00
Heures payées (toutes) : 1040.00
Heures payées (hors heures supp./comp.) : 1040.00

S40.G15.05 Durée du travail secteur privé

Modalité d'exercice du travail : 20 - temps partiel
Durée de travail contractuelle, du salarié : 130.00
Unité d'expression du temps de travail : 10 - heure
de l'établissement pour cette catégorie de salarié : 151.67

S40.G20.00 Régimes de base obligatoire sécurité sociale

Risque maladie (RM) : 200 - régime général (CNAM)
Risque accident du travail : 200 - régime général (CNAM)
Risque vieillesse : 200 - régime général (CNAV)

S40.G25.00 Accident du travail (AT)

Code section AT: 01
Code risque bureau : B
Nb heures travaillées pour la période (AT) : 972.00
Code risque AT : 553AC
Taux AT : 2.30

S40.G28.05 Assiette de rémunération sécurité sociale (SS)

Base brute pour la période : 11442.68
Taux abattement frais professionnels : 0
Nature de base de cotisation : 01 - base réelle
Base limitée plafond SS : 11442.68

S40.G30.04 Contribution Sociale Généralisée (CSG)

Sur revenus d'activité : 11400.21
Sur revenus de remplacement : 0.00

S40.G30.06 Bases spécifiques exonérations de cotisations URSSAF

Type exonération : 56 -
Base brute soumise : 11442.68
Montant : 0.00
Base plafonnée soumise :

S40.G30.15 Participation patronale au financement d'avantages particuliers

Type d'avantage particulier : 06 - contributions patronales destinées au financement des prestations de prévoyance complémentaire
Montant : 157.78

S40.G30.40 Réduction Fillon - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Montant du SMIC retenu pour le calcul de la réduction : 10056.80
Montant de la rémunération retenue pour le calcul de la réduction : 11442.68
Montant de la réduction appliquée : 2170.68
Montant de la rémunération des temps de pause, d'habillage et de déshabillage et de douche :
Montant du SMIC retenu pour le calcul du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi : 10056.80
Montant de la rémunération retenue pour le calcul du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi : 11442.68

S40.G40.00 Données fiscales

Base brute fiscale : 11600.46
Revenus d'activités nets imposables : 9179.19
Retenue sur salaire : 1268.00

S40.G40.05 - Avantages en nature : 01 - nourriture

Montant : 89.20

Modalité d'exonération de cotisation : 90 - pas d'exonération
S44.G03.05 - IRC Agirc/Arrco dest. : G033

Numéro de rattachement 30006236000100001

S44.G03.00 Modalités de cotisation Agirc - Arrco

S48.G10.00 Assurance chômage

Activité du salarié assujettie : 01 - activité du salarié assujettie obligatoire à l'assurance chômage

Exonérations de l'activité : 90 - salarié non concerné

Assujettissement de l'activité à l'AGS : 01 - oui

Salaire brut assurance chômage et/ou AGS : 11442.68

Salaire Brut :

Du 01/09/2016 au 30/09/2016

S40.G01.00 Période d'activité

Motif début : 097 - continuité d'activité en début de période

Motif fin : 012 - licenciement

Nic établissement d'affectation : 00017

S40.G10.00 Situation administrative

Nature de l'emploi : COMMIS DE CUISINE SERVEUR

Population d'emploi : 10 - salarié sous contrat de droit privé

Employeurs multiples : 01 - employeur unique

Périodicité paiement des salaires : 16 - mois

Emplois multiples : 01 - emploi unique

Décalage de paie : 01 - sans décalage de paie

S40.G10.05 Situation administrative spécifique du salarié sous contrat de droit privé

Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE) : 561c - Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés

Nature du contrat de travail ou du conventionnement : 01 - contrat à durée indéterminée

Droit du contrat de travail : 01 - contrat de travail de droit privé français dont les litiges relèvent du conseil de prud'hommes

Intitulé du contrat de travail : 21 -

Référence du contrat de travail : 0000009369

Modalité de l'activité : 90 - salarié non concerné

Statut catégoriel conventionnel : 06 - employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service

Statut catégoriel Agirc Arrco : 04 - non cadre

Convention collective : 1979

Classement conventionnel : Position : I, Coefficient : 1

S40.G15.00 Durée et quantité du travail effectuées

Unité d'expression : 10 - heure

Temps de travail payé : 130.00

Heures payées (toutes) : 130.00

Heures payées (hors heures supp./comp.) : 130.00

S40.G15.05 Durée du travail secteur privé

Modalité d'exercice du travail : 20 - temps partiel

Durée de travail contractuelle, du salarié : 130.00

Unité d'expression du temps de travail : 10 - heure

de l'établissement pour cette catégorie de salarié : 151.67

S40.G20.00 Régimes de base obligatoire sécurité sociale

Risque maladie (RM) : 200 - régime général (CNAM)

Risque accident du travail : 200 - régime général (CNAM)

Risque vieillesse : 200 - régime général (CNAV)

S40.G25.00 Accident du travail (AT)

Code section AT : 01

Code risque bureau : B

Nb heures travaillées pour la période (AT) : 60.00

Code risque AT : 553AC

Taux AT : 2.30

S40.G28.05 Assiette de rémunération sécurité sociale (SS)

Nature de base de cotisation : 01 - base réelle

Base limitée plafond SS : 1424.98

Base brute pour la période : 1424.98

Taux abattement frais professionnels : 0

S40.G28.15 Primes versées aux salariés sous contrat de droit privé

Type d'indemnités versées : 003 - indemnité spécifique de rupture conventionnelle

Montant : 331.79

S40.G30.04 Contribution Sociale Généralisée (CSG)

Sur revenus d'activité : 1419.74

Sur revenus de remplacement : 0.00

S40.G30.06 Bases spécifiques exonérations de cotisations URSSAF

Type exonération : 56 -

Base brute soumise : 1424.98

Montant : 0.00

Base plafonnée soumise :

S40.G30.15 Participation patronale au financement d'avantages particuliers

Type d'avantage particulier : 06 - contributions patronales destinées au financement des prestations de prévoyance complémentaire

Montant : 19.70

S40.G30.40 Réduction Fillon - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Montant du SMIC retenu pour le calcul de la réduction : 1257.10

Montant de la rémunération retenue pour le calcul de la réduction : 1424.98

Montant de la réduction appliquée : 274.18

Montant de la rémunération des temps de pause, d'habillage et de déshabillage et de douche :

Montant du SMIC retenu pour le calcul du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi : 1257.10

Montant de la rémunération retenue pour le calcul du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi : 1424.98

Base brute fiscale : 1444.68
Revenus d'activités nets imposables : 1143.10
S40.G40.05 - Avantages en nature : 01 - nourriture

Retenue sur salaire : 84.48

S40.G40.00 Données fiscales

Montant : 70.40

Modalité d'exonération de cotisation : 90 - pas d'exonération
S44.G03.05 - IRC Agirc/Arrco dest. : G033

S44.G03.00 Modalités de cotisation Agirc - Arrco

Numéro de rattachement 30006236000100001

S48.G10.00 Assurance chômage

Activité du salarié assujettie : 01 - activité du salarié assujettie obligatoire à l'assurance chômage

Exonérations de l'activité : 90 - salarié non concerné

Assujettissement de l'activité à l'AGS : 01 - oui

Salaire brut assurance chômage et/ou AGS : 1424.98

Salaire Brut :

Cumuls salarié 00003 - CAPDEVIELLE Yoann né CAPDEVIELLE

S40.G00.00 Période d'activité

S40.G28.05 Assiette de rémunération sécurité sociale (SS)

Base limitée plafond SS : 12 867.66

S40.G28.15 Primes versées aux salariés sous contrat de droit privé

S40.G30.04 Contribution Sociale Généralisée (CSG)

Sur revenus de remplacement :

S40.G40.00 Données fiscales

Retenue sur salaire : 1 352.48

Montant : 159.60

S48.G10.00 Assurance chômage

Base brute pour la période : 12 867.66

Montant des indemnités versées : 331.79

Sur revenus d'activité : 12 819.95

Base brute fiscale : 13 045.14

Revenus d'activités nets imposables : 10 322.29

S40.G40.05 - Avantages en nature : 01 - nourriture

Salaire brut assurance chômage et/ou AGS : 12 867.66

Salaire Brut :

Matricule : 00006

NIR : 1950765440153
Civilité : 01 - monsieur
Nom de famille : DA CRUZ
Prénoms : ALLAN PIERRICK
Nom d'usage : DA CRUZ
Prénom d'usage : ALLAN PIERRICK
Surnom :
Pays de nationalité : FRANCE
Naissance : Le 24/07/1995 à TARBES (dépt : 65, pays : FRANCE)

S30.G01.00 Identification du salarié

Adresse :
65140 RABASTENS DE BIGORRE
Destinataire : DA CRUZ ALLAN PIERRICK

Du 06/10/2016 au 31/12/2016

Motif début : 001 - embauche, début d'activité, recrutement direct ou sur concours (fonction publique), début de détachement, début
Motif fin : 098 - continuité d'activité en fin de période
Nic établissement d'affectation : 00017

S40.G01.00 Période d'activité

S40.G10.00 Situation administrative

Nature de l'emploi : Employé polyvalent
Population d'emploi : 10 - salarié sous contrat de droit privé
Employeurs multiples : 01 - employeur unique
Périodicité paiement des salaires : 16 - mois
Emplois multiples : 01 - emploi unique
Décalage de paie : 01 - sans décalage de paie

S40.G10.05 Situation administrative spécifique du salarié sous contrat de droit privé

Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE) : 561d - Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration
Nature du contrat de travail ou du conventionnement : 02 - contrat à durée déterminée
Droit du contrat de travail : 01 - contrat de travail de droit privé français dont les litiges relèvent du conseil de prud'hommes
Intitulé du contrat de travail : 41 -
Référence du contrat de travail : 0000010163
Modalité de l'activité : 90 - salarié non concerné
Statut catégoriel conventionnel : 06 - employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service
Statut catégoriel Agirc Arrco : 04 - non cadre
Convention collective : 1979
Classement conventionnel : Position : I, Coefficient : 1

S40.G15.00 Durée et quantité du travail effectuées

Unité d'expression : 10 - heure
Temps de travail payé : 436.34
Heures payées (toutes) : 436.34
Heures payées (hors heures supp./comp.) : 436.34

S40.G15.05 Durée du travail secteur privé

Modalité d'exercice du travail : 10 - temps plein
Durée de travail contractuelle, du salarié : 151.67
Unité d'expression du temps de travail : 10 - heure
de l'établissement pour cette catégorie de salarié : 151.67

S40.G20.00 Régimes de base obligatoire sécurité sociale

Risque maladie (RM) : 200 - régime général (CNAM)
Risque accident du travail : 200 - régime général (CNAM)
Risque vieillesse : 200 - régime général (CNAV)

S40.G25.00 Accident du travail (AT)

Code section AT: 01
Code risque bureau : B
Nb heures travaillées pour la période (AT) : 399.00
Code risque AT : 553AC
Taux AT : 2.30

S40.G28.05 Assiette de rémunération sécurité sociale (SS)

Base brute pour la période : 4703.05
Taux abattement frais professionnels : 0
Nature de base de cotisation : 01 - base réelle
Base limitée plafond SS : 4703.05

S40.G30.04 Contribution Sociale Généralisée (CSG)

Sur revenus d'activité : 4667.56
Sur revenus de remplacement : 0.00

S40.G30.06 Bases spécifiques exonérations de cotisations URSSAF

Type exonération : 34 - contrat d'accompagnement dans l'emploi
Base brute soumise : 4219.41
Montant : 0.00
Base plafonnée soumise : 4219.41

S40.G30.06 Bases spécifiques exonérations de cotisations URSSAF

Type exonération : 56 -
Base brute soumise : 483.64
Montant : 0.00
Base plafonnée soumise :

S40.G30.15 Participation patronale au financement d'avantages particuliers

Type d'avantage particulier : 06 - contributions patronales destinées au financement des prestations de prévoyance complémentaire
Montant : 46.81

S40.G30.40 Réduction Fillon - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Montant du SMIC retenu pour le calcul de la réduction : 0.00
Montant de la rémunération retenue pour le calcul de la réduction : 0.00
Montant de la réduction appliquée : 0.00
Montant de la rémunération des temps de pause, d'habillage et de déshabillage et de douche :
Montant du SMIC retenu pour le calcul du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi : 4219.41
Montant de la rémunération retenue pour le calcul du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi : 4703.05

Base brute fiscale : 0.00
Revenus d'activités nets imposables : 3773.65

Retenue sur salaire : 440.00

S40.G40.00 Données fiscales

Modalité d'exonération de cotisation : 90 - pas d'exonération
S44.G03.05 - IRC Agirc/Arrco dest. : G033

S44.G03.00 Modalités de cotisation Agirc - Arrco

Numéro de rattachement 30006236000100001

S48.G10.00 Assurance chômage

Activité du salarié assujettie : 01 - activité du salarié assujettie obligatoire à l'assurance chômage
Exonérations de l'activité : 90 - salarié non concerné
Assujettissement de l'activité à l'AGS : 01 - oui
Salaire brut assurance chômage et/ou AGS : 4703.05
Salaire Brut :

Collège prud'homal : 01 - collège salarié

S65.G40.05 Elections prud'homales
Section prud'homale : 02 - commerce

Cumuls salarié 00006 - DA CRUZ ALLAN PIERRICK né DA CRUZ

S40.G00.00 Période d'activité

S40.G28.05 Assiette de rémunération sécurité sociale (SS)

Base brute pour la période : 4 703.05

Base limitée plafond SS : 4 703.05

S40.G30.04 Contribution Sociale Généralisée (CSG)

Sur revenus d'activité : 4 667.56

Sur revenus de remplacement :

S40.G40.00 Données fiscales

Base brute fiscale :
Revenus d'activités nets imposables : 3 773.65

Retenue sur salaire : 440.00

S48.G10.00 Assurance chômage

Salaire brut assurance chômage et/ou AGS : 4 703.05
Salaire Brut :

Matricule : 00001

NIR : 1670275101004
Civilité : 01 - monsieur
Nom de famille : ROCH
Prénoms : Patrick
Nom d'usage : ROCH
Prénom d'usage : Patrick
Surnom :
Pays de nationalité : FRANCE
Naissance : Le 08/02/1967 à PARIS (dépt : 75, pays : FRANCE)

S30.G01.00 Identification du salarié

Adresse :
93 PLACE DE LA LIBERATION
65700 MAUBOURGUET
Destinataire : ROCH Patrick

Du 01/01/2016 au 06/05/2016

Motif début : 097 - continuité d'activité en début de période
Motif fin : 008 - fin de contrat de travail, fin d'activité, fin de détachement, perte de la qualité cultuelle (cultes)
Nic établissement d'affectation : 00017

S40.G01.00 Période d'activité

S40.G10.00 Situation administrative

Nature de l'emploi : CUISINIER
Population d'emploi : 10 - salarié sous contrat de droit privé
Employeurs multiples : 01 - employeur unique
Périodicité paiement des salaires : 16 - mois
Emplois multiples : 01 - emploi unique
Décalage de paie : 01 - sans décalage de paie

S40.G10.05 Situation administrative spécifique du salarié sous contrat de droit privé

Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE) : 636d - Cuisiniers et commis de cuisine
Nature du contrat de travail ou du conventionnement : 02 - contrat à durée déterminée
Droit du contrat de travail : 01 - contrat de travail de droit privé français dont les litiges relèvent du conseil de prud'hommes
Intitulé du contrat de travail : 21 -
Référence du contrat de travail : 0000002250
Date initiale fin de CDD : 06/05/2016
Modalité de l'activité : 90 - salarié non concerné
Statut catégoriel conventionnel : 06 - employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service
Statut catégoriel Agirc Arrco : 04 - non cadre
Convention collective : 1979
Classement conventionnel : Position : I, Coefficient : 1

S40.G15.00 Durée et quantité du travail effectuées

Unité d'expression : 10 - heure
Temps de travail payé : 489.00
Heures payées (toutes) : 489.00
Heures payées (hors heures supp./comp.) : 489.00

S40.G15.05 Durée du travail secteur privé

Modalité d'exercice du travail : 20 - temps partiel
Durée de travail contractuelle, du salarié : 117.00
Unité d'expression du temps de travail : 10 - heure
de l'établissement pour cette catégorie de salarié : 151.67

S40.G20.00 Régimes de base obligatoire sécurité sociale

Risque maladie (RM) : 200 - régime général (CNAM)
Risque accident du travail : 200 - régime général (CNAM)
Risque vieillesse : 200 - régime général (CNAV)

S40.G25.00 Accident du travail (AT)

Code section AT : 01
Code risque bureau : B
Nb heures travaillées pour la période (AT) : 420.00
Code risque AT : 553AC
Taux AT : 2.30

S40.G28.05 Assiette de rémunération sécurité sociale (SS)

Base brute pour la période : 5483.91
Taux abattement frais professionnels : 0
Nature de base de cotisation : 01 - base réelle
Base limitée plafond SS : 5483.91

S40.G30.04 Contribution Sociale Généralisée (CSG)

Sur revenus d'activité : 5479.87
Sur revenus de remplacement : 0.00

S40.G30.06 Bases spécifiques exonérations de cotisations URSSAF

Type exonération : 56 -
Base brute soumise : 5483.91
Montant : 0.00
Base plafonnée soumise :

S40.G30.15 Participation patronale au financement d'avantages particuliers

Type d'avantage particulier : 06 - contributions patronales destinées au financement des prestations de prévoyance complémentaire
Montant : 91.93

S40.G30.40 Réduction Fillon - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Montant du SMIC retenu pour le calcul de la réduction : 4728.63
Montant de la rémunération retenue pour le calcul de la réduction : 5483.91
Montant de la réduction appliquée : 972.30
Montant de la rémunération des temps de pause, d'habillage et de déshabillage et de douche :
Montant du SMIC retenu pour le calcul du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi : 4728.63
Montant de la rémunération retenue pour le calcul du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi : 5483.91

Base brute fiscale : 5575.84
Revenus d'activités nets imposables : 4398.26
S40.G40.05 - Avantages en nature : 01 - nourriture

Retenue sur salaire : 690.72

S40.G40.00 Données fiscales

Montant : 64.56

Modalité d'exonération de cotisation : 90 - pas d'exonération
S44.G03.05 - IRC Agirc/Arrco dest. : G033

S44.G03.00 Modalités de cotisation Agirc - Arrco

Numéro de rattachement 30006236000100001

S48.G10.00 Assurance chômage

Activité du salarié assujettie : 01 - activité du salarié assujettie obligatoire à l'assurance chômage

Exonérations de l'activité : 90 - salarié non concerné

Assujettissement de l'activité à l'AGS : 01 - oui

Salaire brut assurance chômage et/ou AGS : 5483.91

Salaire Brut :

Cumuls salarié 00001 - ROCH Patrick né ROCH

S40.G00.00 Période d'activité

S40.G28.05 Assiette de rémunération sécurité sociale (SS)

Base brute pour la période : 5 483.91

Base limitée plafond SS : 5 483.91

S40.G30.04 Contribution Sociale Généralisée (CSG)

Sur revenus d'activité : 5 479.87

Sur revenus de remplacement :

S40.G40.00 Données fiscales

Base brute fiscale : 5 575.84
Revenus d'activités nets imposables : 4 398.26

Retenue sur salaire : 690.72

S40.G40.05 - Avantages en nature : 01 - nourriture

Montant : 64.56

S48.G10.00 Assurance chômage

Salaire brut assurance chômage et/ou AGS : 5 483.91
Salaire Brut :

S70.G05.00 Etablissement versant les honoraires

Nic de l'établissement versant les honoraires : 00017
Date de clôture de l'exercice comptable de l'entreprise : 31122016

S70.G10.00 Bénéficiaire des honoraires

Profession ou qualité : EXPERT COMPTABLE
Siren du bénéficiaire des honoraires : 500685169
Nic du bénéficiaire des honoraires : 00012
Raison sociale du bénéficiaire des honoraires : CABINET DERELLE
Numéro, extension, nature et libellé de la voie : 10 QUAI ESTEVENET
Code postal : 65000
Localité : TARBES

S70.G10.15 Rémunérations

Code type de la rémunération : 01 - honoraires, vacations
Montant de la rémunération : 4464.00

Nic : 00017 Enseigne : LA TERRE'IN

S80.G01.00 Établissement

Effectif déclaré au 31.12 : 2
Assujetti à la taxe sur les salaires : 02 - non
Code NAF : 5610A
Section prud'homale : 02 - commerce

Adresse :
9 avenue des Pyrénées
65700 MAUBOURGUET
65304

S80.G62.00 Assujettissements fiscaux

Code assujettissement à la taxe et contribution à l'apprentissage : 01 - oui
Assiette de la taxe et contribution à l'apprentissage : 18351.57
Code assujettissement contribution supplémentaire à l'apprentissage : 02 - établissement non assujetti
Code assujettissement à la participation à la formation professionnelle continue : 01 - oui
Total base formation professionnelle continue (contrats CDD) : 5483.91
Total base formation professionnelle continue : 23054.62
Code assujettissement à la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) : 02 - non

Cumuls déclaration

S40.G00.00 Période d'activité

S40.G28.05 Assiette de rémunération sécurité sociale (SS)

Base limitée plafond SS : 24 065.95

S40.G28.15 Primes versées aux salariés sous contrat de droit privé

S40.G30.04 Contribution Sociale Généralisée (CSG)

Sur revenus de remplacement :

S40.G40.00 Données fiscales

Retenue sur salaire : 2 802.64

Montant : 284.00

S48.G10.00 Assurance chômage

Base brute pour la période : 24 065.95

Montant des indemnités versées : 331.79

Sur revenus d'activité : 22 967.38

Base brute fiscale : 18 620.98

Revenus d'activités nets imposables : 20 693.18

S40.G40.05 - Avantages en nature : 01 - nourriture

Salaire brut assurance chômage et/ou AGS : 23 054.62

Salaire Brut :